

Montreuil, le 10 juillet 2007



N/Réf n°3972 MF/SM

Martine FARNER

à

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Comme vous le savez, une des premières lois qui sera soumise à votre examen dès ce mois de juillet est présentée comme la plus importante de la législature. Elle porte sur « l'organisation de la nouvelle université » et concerne en particulier l'autonomie des établissements et le mode de leur gouvernance.

Une loi de cette importance méritait mieux, à nos yeux, qu'une pseudo-concertation menée tambour battant pendant deux semaines, et nous l'avons dit.

Ce projet de loi, par les mesures qu'il comporte, ouvre la voie à la déréglementation sans précédent de son service public d'enseignement supérieur. Les quelques petits reculs qu'a opérés le gouvernement ne suffisent pas à en changer la logique.

Ce texte aboutira, s'il est adopté, à accentuer les inégalités et la concurrence entre établissements, au détriment de l'intérêt général en favorisant un pouvoir présidentiel et une politique axée sur le court terme.

Outre les dispositions précises contenues dans le projet de loi, nous avons fortement contesté la méthode utilisée :

- aucun projet, aucun support papier ne nous a été fourni jusqu'à trois jours avant la réunion du CNESER. Seules ont été rappelées les grandes lignes des propositions du candidat Sarkozy pour être modifiées « à la marge » selon les termes mêmes de la Ministre.
- un CNESER devant statuer sur ce projet convoqué le 22 juin, jour même de la synthèse des travaux des groupes de travail.

Une loi de cette portée ne peut évidemment pas s'élaborer si précipitamment, en faisant l'impasse sur les aspirations de la communauté universitaire et le débat avec l'ensemble du corps social, largement concerné par cette question de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Globalement, la FERC Sup-CGT, organisation de l'ensemble des personnels de l'Enseignement Supérieur, s'est donc positionnée contre ce projet de loi présenté à la hussarde par le gouvernement en dénonçant notamment une offensive libérale qui veut restructurer pour longtemps nos établissements en les privant de représentants élus et en cassant les garanties nationales.

Pour nous, l'autonomie qui nous est proposée porte tous les dangers de casse des garanties nationales, non seulement pour les personnels mais aussi pour les étudiants qui devraient pouvoir compter sur un cadre national des diplômes, des droits égaux d'accès et de réussite et, finalement, un véritable service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Pour autant, nous pensons que, dans la loi de 1984, un certain nombre de dispositions constituaient des points d'appui pour une amélioration des « performances » du système et de ses modes de fonctionnement.

.../...

.../...

Loin de les reprendre, le projet de loi actuel répond à l'aspiration des Présidents d'Université à disposer d'une plus grande liberté de gestion et de décision.

De plus, l'examen de ce projet se fait dans un contexte extrêmement préoccupant. Celui de la suppression de 40 000 emplois dans la Fonction Publique et d'un refus net de l'attribution d'un collectif budgétaire permettant d'assurer la rentrée universitaire dans des conditions correctes.

Certains articles remettent en cause des principes auxquels nous sommes attachés, notamment par :

- accroissement des inégalités entre universités suivant le nombre et la hauteur des financements contributifs,
- gouvernance resserrée sur un Conseil d'Administration largement ouvert aux personnalités extérieures et ne permettant plus la représentation de la diversité de pensées de la communauté universitaire,
- multiplication des recrutements de CDD et CDI, y compris sur fonctions permanentes ce qui ne peut qu'amplifier encore la précarité des personnels présents sur nos campus (30% aujourd'hui),
- développement du clientélisme et de l'arbitraire dans la gestion et la rémunération des personnels avec une gestion locale et l'instauration d'un dispositif d'intéressement,
- mise en place d'une préinscription des étudiants pour information et orientation, en lieu et place d'un véritable plan contre l'échec.

Voici quelques éléments qui nous conduisent à penser que ce projet ne répond ni aux préoccupations des personnels et des étudiants, ni à l'intérêt général du développement économique et social de notre pays.

C'est ce qu'a réaffirmé l'ensemble des organisations syndicales lors du CNESER du 22 juin 2007 qui a voté contre le texte et c'est ce qui ressort des Assemblées Générales tenues dans la période. D'ailleurs nombre de CA d'établissements ont déjà adopté des motions de défiance à l'égard du texte et de la démarche du Ministère.

Nous attendons du débat parlementaire qu'il prenne en compte toutes les données concernant ce dossier et, en particulier, les réactions et déclarations des organisations syndicales ainsi que l'inquiétude légitime des étudiants et des personnels.

Nous vous demandons instamment de les entendre, de mesurer l'importance de ne pas creuser des inégalités déjà criantes et d'assurer à notre jeunesse un service public d'Enseignement Supérieur de qualité.

Vous prendriez une responsabilité terrible en adoptant ce projet de loi dont nous avons demandé le retrait et nous en appelons à votre conscience pour refuser d'avaliser ce que nous sommes fondés à nommer une machine de guerre pour la marchandisation des formations et de la recherche universitaires.

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, en notre profonde considération.

Martine FARNER



Secrétaire Générale

Pièce jointe : projet de loi présenté en conseil des ministres